



Communiqué de presse

Changins, le 20 novembre 2014

Vers une stratégie internationale de gestion des activités et des infrastructures nautiques à l'échelle du Léman

La Commission internationale pour la protection des eaux du Léman (CIPEL) a réaffirmé, lors de sa 53^e session plénière, sa volonté d'engager une réflexion globale en vue d'une stratégie transfrontalière de gestion des activités et infrastructures nautiques de loisirs favorisant un meilleur équilibre avec les milieux naturels. La rencontre a également permis de faire le point sur la qualité des eaux du Léman; les membres de la commission se réjouissent de constater que les teneurs en micropolluants sont stables, relativement faibles et conformes aux exigences réglementaires pour l'eau de boisson.

Activités et infrastructures nautiques de loisirs sur les rives du Léman

Les rives du Léman offrent un cadre de vie et des activités de loisirs très appréciés de la population et des touristes, toujours plus nombreux dans le bassin lémanique. Ces activités et leurs infrastructures ne sont pas sans conséquences pour les rives du lac, déjà fortement sous pression autour du Léman, où seuls 3 % d'entre elles sont encore à l'état naturel et un quart dans un état proche du naturel.

Dans le cadre de la CIPEL, la Suisse et la France s'étaient accordées en 2012 sur la nécessité de réfléchir à un schéma stratégique international d'aménagement et de gestion, pour une meilleure conciliation de ces activités et infrastructures avec la protection de l'environnement à l'échelle du lac Léman.

Lors de cette session plénière du 20 novembre, le point a été fait sur la situation actuelle dans chaque territoire riverain, suisse ou français, en termes de gestion, de planification et de législation (voir encadré page suivante). Ces échanges attestent que la problématique est bien prise en charge dans chaque entité. Toutefois, dans son rôle de coordination à l'échelle du Léman, la CIPEL souhaite voir émerger une vision globale, encore manquante à l'heure actuelle. Forte de ce constat, la CIPEL engagera une démarche de réflexion à plus large échelle en conviant toutes les parties prenantes, suisses et françaises, lors d'un colloque qui se tiendra le 18 juin 2015 à Lausanne.

Un suivi plus pointu des micropolluants dans le Léman

Le suivi des micropolluants est constamment renforcé. La palette des produits pharmaceutiques analysés a été élargie à 58 molécules, contre 5 auparavant, comprenant entre autres des psychotropes. Le constat est réjouissant; les résultats n'ont pas mis en évidence d'autres résidus que ceux déjà mesurés dans les campagnes antérieures (anesthésiants, antiépileptique, relaxant musculaire).

Dans le cadre du suivi des micropolluants tels que les pesticides, les métaux ou les produits pharmaceutiques, les teneurs détectées dans les eaux sont stables, relativement faibles et conformes aux exigences réglementaires pour l'eau de boisson. Il est toutefois nécessaire de rester vigilant face aux substances encore peu connues, que ce soit de nouvelles molécules et leur toxicité, ou des effets de mélange entre les substances présentes dans les eaux.

Contact :

Audrey Klein, secrétaire générale de la CIPEL.

Tél. : 022 363 46 69 (depuis la France : 00 41 22 363 46 69) - Courriel : cipel@cipel.org

Commission internationale
pour la protection des eaux du Léman

ACW - Changins - Bâtiment DC
Route de Duillier 50 - Case postale 1080 - CH - 1260 Nyon 1
Tél. : +41 (0)22 363 46 69 - Fax : + 41 (0)22 363 46 70
www.cipel.org



Sujets présentés lors de la session plénière

Activités et infrastructures nautiques sur le Léman : état des lieux, réglementation et gestion

Introduction : état des rives du Léman et inventaire des activités et infrastructures nautiques sur les rives (CIPEL)

France : révision de la réglementation sur la navigation sur le Léman et la prise en compte des espaces naturels du rivage lacustre (Direction Départementale des Territoires, Haute-Savoie)

Confédération suisse : aide à l'exécution pour la renaturation des eaux (OFEV)

Vaud : plan directeur des rives vaudoises (Direction générale de l'environnement, Vaud)

Genève : planification cantonale des rives lacustres (Direction générale de l'eau, Département de l'environnement, des transports et de l'agriculture, Genève)

Commission internationale
pour la protection des eaux du Léman

ACW - Changins - Bâtiment DC
Route de Duillier 50 - Case postale 1080 - CH -1260 Nyon 1
Tél. : +41 (0)22 363 46 69 - Fax : + 41 (0)22 363 46 70
www.cipel.org